



Conseil économique et social

Distr. générale
15 avril 2015
Français
Original : anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2015

16-19 juin 2015

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport annuel du Directeur général : exécution et résultats obtenus en 2014, notamment rapport sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet

Résumé

Le présent rapport couvre la première année du plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2014-2017. En réponse à la résolution 2013/5 du Conseil économique et social et à la décision 2013/15 du Conseil d'administration, le présent rapport fait également la synthèse des progrès réalisés par l'UNICEF eu égard aux divers mandats prescrits par la résolution 67/226 de l'Assemblée générale, au titre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

Un projet de décision figure au chapitre VI.

* E/ICEF/2015/4.



I. Vue d'ensemble

1. Le présent document est le cinquième rapport annuel du Directeur général depuis que l'UNICEF a annoncé le recentrage de son action, en juin 2010, pour donner à ses programmes, ses activités, ses partenariats, ses projets innovateurs et ses efforts de plaidoyer une orientation visant à concrétiser la vision d'un monde dans lequel chaque enfant aurait une chance raisonnable de réussir sa vie. C'est également le premier rapport annuel qui soit publié depuis le lancement du Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2014-2017.

2. La volonté de recentrer son action s'est imposée lorsqu'il est apparu clairement, en 2010, que malgré les importants progrès accomplis globalement sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement pour les enfants de nombreux pays, les avancées enregistrées étaient souvent très inégales. Une étude de l'UNICEF publiée cette année-là, intitulée *Réduire les écarts pour atteindre les objectifs*, avait démontré que le fait d'accorder la priorité aux personnes défavorisées revenait non seulement à leur reconnaître un droit dont elles jouissent en principe, mais pouvait également être une mesure présentant un excellent rapport coût-efficacité pour peu que l'on réussisse à mettre au point une combinaison appropriée de programmes et de politiques, et à créer un environnement propice. Depuis lors, comme il est indiqué dans le Plan stratégique, l'UNICEF a eu pour objectif de faire porter ses efforts sur les enfants les plus défavorisés en leur offrant de meilleures possibilités d'accès aux services et mécanismes de protection essentiels auxquels ils ont droit.

3. Les pays des diverses régions du monde n'ont enregistré que des progrès mitigés dans les efforts qu'ils ont déployés pour réduire les inégalités entre les enfants. Le taux de mortalité moins de 5 ans enregistré à l'échelle mondiale a été réduit de moitié en tombant de 90 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1990 à 46 en 2012. Fait encore plus encourageant, le taux de mortalité des moins de 5 ans est en train de baisser plus rapidement qu'à n'importe quel moment au cours des 20 dernières années, ce phénomène étant observé au sein des populations les plus pauvres à l'échelle de toutes les régions. Des disparités régionales persistent cependant : en effet, c'est en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud que l'on enregistre un taux de 80 % des décès de moins de 5 ans recensés à l'échelle mondiale.

4. D'autres indicateurs du développement de l'enfant reflètent également des progrès considérables. Entre 1990 et 2012, quelque 2,3 milliards de personnes ont pu bénéficier d'un accès à une eau potable de meilleure qualité, tandis que des installations d'assainissement améliorées étaient mises à la disposition de près de 2 milliards de personnes. Toutefois, de fortes inégalités persistent entre zones urbaines et zones rurales en ce qui concerne l'accès à l'eau potable. L'écart entre les pays les moins avancés et le reste du monde continue également d'être très important : les réseaux d'eau courante représentant actuellement 64 % des sources d'eau de meilleure qualité au niveau mondial, contre seulement 17 % dans les pays les moins avancés. Signe encourageant, les écarts observés entre zones urbaines et zones rurales observés en ce qui concerne la présence d'installations d'assainissement se réduisent, bien que des disparités subsistent entre les régions quant au rythme des progrès accomplis.

5. Le nombre de nouvelles infections par le VIH chez les enfants âgés de moins de 15 ans a, à l'échelle mondiale, baissé de 40 % entre 2009 et 2013, soit une proportion supérieure au taux de déclin global enregistré pendant l'ensemble de la décennie précédente. Toutefois, la disparité dans l'utilisation des traitements antirétroviraux dans les pays à revenu faible ou intermédiaire a augmenté chaque année entre 2007 et 2013. En outre, le groupe d'âge constitué par les adolescents (de 10 à 19 ans) est le seul dans lequel le nombre des décès liés au sida n'ait pas diminué entre 2005 et 2013.

6. Le nombre d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'un retard de croissance est tombé de 257 millions en 1990 à 161 millions en 2013, alors que l'écart global entre zones urbaines et zones rurales s'est réduit. Ces chiffres permettent de se faire une idée des progrès qui peuvent être accomplis lorsque la volonté politique favorise l'adoption de mesures résolues aux niveaux national et international, ainsi que le prouve l'initiative « Renforcer la nutrition », lancée en 2010. Des disparités régionales persistent cependant; environ la moitié des enfants souffrant d'un retard de croissance vivent en Asie, et un tiers en Afrique.

7. Les disparités observées au niveau des taux de fréquentation scolaire entre les différents groupes et catégories (garçons et filles, zones urbaines et zones rurales, riches et pauvres) ont diminué depuis le début des années 2000. Malgré cela, d'importantes inégalités subsistent en ce qui concerne les taux de scolarisation; en effet, alors qu'à l'échelle mondiale, la plupart des enfants en âge de fréquenter l'école primaire sont scolarisés, environ 40 % de ceux qui font partie de ce groupe d'âge n'acquièrent pas les aptitudes de base nécessaires pour commencer à lire et à écrire.

8. La protection de l'enfance est un domaine dans lequel une nette amélioration a été enregistrée depuis 1990, des progrès considérables ayant été réalisés en ce qui concerne la réduction du nombre de cas de mariages précoces, de mutilations et ablations génitales féminines, et de travail des enfants. Il existe cependant un écart important, du point de vue de la prévalence des mariages d'enfants, entre les plus pauvres et les plus riches, les filles les plus pauvres étant 2,5 fois plus susceptibles de se marier pendant l'enfance.

9. Ces nombreuses avancées, de même que les défis qui restent encore à surmonter, ont été mis en lumière le 20 novembre 2014, date à laquelle le monde a célébré le vingt-cinquième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant. L'un des défis qui restent à relever consiste à réduire encore les inégalités qui existent entre les enfants. C'est pour cette raison que l'UNICEF continue de soutenir les pays, les collectivités et les familles dans les efforts qu'ils déploient pour assurer l'exercice des droits de tous les enfants, en accordant une attention particulière aux plus défavorisés. S'il est vrai qu'il n'est pas encore possible de profiter pleinement de la réorientation de l'action en faveur de l'équité, il faut reconnaître que d'importants progrès ont été réalisés au cours des dernières années, y compris pendant la première année du Plan stratégique.

10. En 2014, l'UNICEF a continué d'aider les pays à obtenir des résultats sur le plan de l'action humanitaire et du développement, en coopération avec d'autres entités des Nations Unies, les partenaires de la société civile et le secteur privé, et les Comités nationaux pour l'UNICEF. Le chapitre II du présent rapport met en relief certaines réalisations marquantes, les enseignements tirés de l'expérience et les défis liés à la réduction des disparités dans le contexte des sept domaines

d'action du Plan stratégique, à savoir la santé, la nutrition, l'action dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène pour tous (programme WASH), la lutte contre l'infection par le VIH et le sida, l'éducation, la protection de l'enfance et l'intégration sociale. Le rapport présente également une synthèse des progrès réalisés avec l'appui de l'UNICEF dans les domaines de l'égalité des sexes et de l'action humanitaire.

11. L'ampleur des crises humanitaires a atteint des proportions sans précédent en 2014. Quelque 15 millions d'enfants ont été touchés par des conflits violents sévissant dans diverses régions du monde. L'UNICEF a aidé plus de 18 millions de personnes touchées à avoir accès à des sources d'eau de meilleure qualité, 4,4 millions de personnes à bénéficier d'installations d'assainissement décentes, et 8,6 millions d'enfants à recevoir un enseignement dans le cadre de systèmes d'éducation officiels ou non. L'UNICEF a également fourni un soutien psychosocial à 3,1 millions d'enfants. Il est manifeste que la persistance de crises humanitaires chroniques compromet l'avenir de générations entières d'enfants. Une façon de faire face à cette situation a consisté à lancer la campagne « Aucune génération perdue », un partenariat qui fournit des investissements stratégiques pour préserver l'avenir des enfants touchés par la crise sévissant en République arabe syrienne.

12. En outre, suite à la terrible épidémie d'Ebola qui a éclaté en 2014, l'UNICEF a organisé la plus vaste opération de ravitaillement qu'elle ait jamais entreprise en distribuant plus de 5 100 tonnes de fournitures essentielles aux trois pays les plus touchés (Guinée, Libéria et Sierra Leone). En collaboration avec la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et d'autres partenaires, l'UNICEF a recruté et formé 4 500 agents en vue de fournir des services essentiels. Le Fonds a joué un rôle prépondérant dans les efforts de mobilisation sociale en contribuant à recruter 15 000 jeunes bénévoles qui ont été chargés de collaborer avec les collectivités afin de réduire les risques de transmission. Il a également fourni une aide aux familles et des services de placement à plus de 15 000 enfants qui ont perdu leur père ou leur mère, ou les deux, suite à la flambée d'Ebola, et un soutien psychosocial à plus de 36 000 enfants.

13. L'UNICEF a procédé au lancement de son Plan d'action en faveur des femmes en 2014. Un domaine prioritaire est la lutte contre la pratique des mutilations et ablations génitales féminines. Dans neuf pays, un millier de collectivités se sont publiquement déclarées en faveur de l'abandon de cette pratique en 2014. Le rapport de l'UNICEF intitulé *Hidden in Plain Sight: a statistical analysis of violence against children* (Cachée sous nos yeux : une analyse statistique de la violence envers les enfants) a contribué dans une large mesure aux efforts déployés à l'échelle mondiale pour constituer une base de données factuelles sur la violence, y compris la violence sexiste. Dans le cadre de la deuxième phase de la campagne intitulée « Mettre fin à la violence contre les enfants », 70 pays ont intensifié leurs activités de mobilisation sociale et de prestation de services en faveur des enfants victimes d'actes de violence.

14. En 2014, l'UNICEF a assumé un rôle de plus en plus actif en collaborant avec des partenaires gouvernementaux et de la société civile à l'intégration des objectifs et indicateurs axés sur les besoins des enfants au cadre de développement pour l'après-2015. Le Fonds a fourni une contribution particulièrement importante en fournissant un appui technique aux efforts déployés pour obtenir que les

programmes de fin d'études de niveau secondaire et d'apprentissage comprennent des objectifs visant à mettre un terme à la pratique du mariage des enfants et aux actes de violence commis à l'égard des femmes et des filles, ainsi qu'un indicateur relatif à l'égalité des sexes.

15. L'UNICEF a continué d'accomplir des progrès dans la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet, et a apporté des contributions importantes à l'élaboration de procédures opérationnelles permanentes pour l'initiative « Unis dans l'action » et l'encadrement intégré (par. 141 de l'examen quadriennal complet). Le Fonds n'épargne aucun effort pour mettre en œuvre cette approche, en concentrant résolument son action sur l'obtention de résultats, par le biais des équipes de pays des Nations Unies.

16. L'utilisation de méthodes innovantes a constitué un élément essentiel de l'action de l'UNICEF en 2014. Plus d'un tiers des initiatives prises dans ce contexte ont mis à profit les technologies mobiles, parmi lesquelles la diffusion rapide de messages, pour toucher un plus grand nombre d'enfants en temps réel et encourager la participation des adolescents et des collectivités. Dans le cadre des efforts déployés pour faire face à l'épidémie d'Ebola, l'UNICEF, l'OMS, les partenaires présents aux premières lignes et les fabricants ont collaboré à la mise au point de matériels de protection individuelle novateurs.

17. L'amélioration des méthodes de gestion axée sur les résultats continue d'être un objectif prioritaire. Le Plan stratégique constitue un cadre solide pour les efforts visant à mettre davantage l'accent sur l'adoption de stratégies axées sur les résultats dans le contexte des programmes de pays. Les efforts consacrés à la réalisation de cet objectif ont été renforcés en 2014 par la création d'un poste de Directeur général adjoint pour les réalisations sur le terrain, fonction consistant exclusivement à renforcer les systèmes administratifs en vue de favoriser l'utilisation de méthodes de gestion axée sur les résultats. Les mesures visant à renforcer les activités de certification se sont poursuivies en 2014, notamment sous la forme de la fourniture de moyens de contrôle supplémentaires aux bureaux régionaux et d'outils de programmation aux bureaux de pays.

18. S'il est vrai que certains progrès, encore que mitigés, ont été accomplis dans la réduction des inégalités, d'immenses difficultés restent à surmonter pour les 2,2 milliards d'enfants du monde, en particulier en ce qui concerne les plus pauvres et ceux qui vivent dans des contextes fragiles. À un moment où le monde se rapproche de la date butoir fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, il est évident que de nombreux enfants ne bénéficient toujours pas de chances égales dans la vie. L'UNICEF continuera de militer en faveur de l'adoption d'un programme pour l'après-2015 conçu pour accorder aux enfants les plus défavorisés toute l'attention dont ils ont besoin.

II. Analyse des résultats par domaine d'action

Domaine d'action 1 : santé

Les résultats obtenus en 2014 avec l'appui de l'UNICEF comprennent notamment les réalisations suivantes :

- 35 des 59 pays cibles ont éliminé le tétanos maternel et néonatal.
- L'UNICEF a acheté 2,71 milliards de doses de vaccins pour 100 pays, ce qui a permis d'assurer une couverture vaccinale à 40 % des enfants à l'échelle mondiale.
- L'appui fourni en faveur des mesures d'élimination de la rougeole et de la maîtrise de la rubéole dans 15 pays a permis d'assurer une couverture vaccinale à plus de 160 millions d'enfants.
- 77 % des enfants âgés de 6 à 59 mois ciblés dans des situations d'urgence humanitaire ont été vaccinés contre la rougeole.
- 78 % des familles ciblées dans des situations d'urgence humanitaire ont reçu deux moustiquaires imprégnées d'insecticide, contre 30 % en 2013.
- 34 pays ont intégré la réduction des risques et la résilience, notamment face aux changements climatiques, à leurs stratégies et plans nationaux de santé, contre 27† en 2013.

19. L'action menée par l'UNICEF pour améliorer la santé des enfants a été de plus en plus axée sur le premier mois de la vie, étant donné qu'il a été prouvé qu'environ 44 % des décès des moins de 5 ans se produisent au cours de la période néonatale. La pneumonie, la diarrhée et le paludisme sont à l'origine de la majorité des décès des moins de 5 ans, alors que la plupart de ces issues fatales pourraient être évitées grâce à des interventions éprouvées et peu coûteuses.

20. Les interventions de l'UNICEF consistent notamment à élaborer des plans chiffrés de mise en œuvre de programmes de promotion de la santé maternelle, néonatale et infantile (dans 62 des 75 pays participant au processus du Compte à rebours 2015, contre 52† en 2013), et à mettre au point des plans de communication connexes (dans 43 des pays bénéficiant de l'aide de l'UNICEF, contre 16† en 2013). La pénurie de prestataires de soins de santé qualifiés fait toutefois obstacle aux efforts déployés pour réduire les taux de mortalité maternelle et néonatale. L'importante disparité existant entre zones urbaines et zones rurales est restée relativement constante dans toutes les régions, sauf en Asie de l'Est et dans le Pacifique, où cet écart s'est quelque peu réduit. Il est crucial d'instaurer un régime universel de soins prénatal pour assurer à chaque enfant un bon départ dans la vie, mais à l'échelle mondiale, la moitié seulement des femmes enceintes bénéficient du nombre minimum recommandé de consultations prénatales (soit quatre examens de ce type).

21. L'UNICEF a continué de contribuer à l'éradication de la poliomyélite en 2014, notamment en fournissant 1,7 milliard de doses de vaccin oral contre cette maladie, soit une augmentation de 42 % par rapport à 2012. En collaboration avec l'OMS,

L'UNICEF a appuyé les demandes de financement formulées par 66 pays en vue de l'acquisition de doses de vaccin antipoliomyélitique inactivé et a contribué à une réduction remarquable du nombre de cas signalés : à titre d'exemple, en Somalie, ce nombre est tombé de 194 en 2013 à 5 en 2014 et, au Nigéria, de 53 en 2013 à 6 en 2014. Toutefois, la situation que connaissaient l'Afghanistan et le Pakistan a été à l'origine d'une recrudescence des cas de cette maladie. L'UNICEF continue d'intensifier ses efforts d'immunisation dans ces pays. De concert avec l'OMS, le Fonds a appuyé 66 demandes de doses de vaccin antipoliomyélitique adressées à l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination, et soutenu sept campagnes d'introduction du vaccin antipoliomyélitique inactivé.

22. Dans le cadre des mesures prises pour faire face à la crise de l'Ebola, l'UNICEF a élaboré le modèle de « centre de soins communautaires » et a fourni une aide en vue de la création de 65 établissements de ce type. Leur implantation au sein des collectivités a réduit de 30 % le délai s'écoulant entre l'apparition des symptômes et le diagnostic, par rapport au délai à prévoir dans des établissements de niveau supérieur. L'UNICEF a joué un rôle particulièrement actif en fournissant un appui à ces centres en Sierra Leone, où plus de 6 000 patients ont subi une procédure de triage au niveau des collectivités au cours du dernier trimestre de 2014.

23. Faire tomber à zéro le nombre de cas évitables de décès maternel, néonatal et infantile est l'objectif à atteindre pour assumer « l'engagement en faveur de la survie de l'enfant, une promesse renouvelée ». Depuis le lancement de cette initiative en 2012, près de 20 pays ont amélioré leurs stratégies nationales en matière de santé procréative, maternelle, néonatale et infantile, fixé des objectifs chiffrés pour l'après-2015, et élaboré des fiches de synthèse pour le suivi des progrès accomplis à l'échelle nationale par rapport aux engagements pris.

24. La collaboration de l'UNICEF avec ses partenaires a continué de s'intensifier et de se renforcer, conformément aux dispositions pertinentes de l'examen quadriennal complet (par. 20). L'UNICEF et l'OMS ont demandé à leurs partenaires de tous les pays d'élaborer des plans d'action dans le cadre de l'initiative « Chaque nouveau-né », une approche qui a été approuvée par l'ensemble des 193 États Membres de l'OMS en mai. À la fin de 2014, le Ghana, l'Inde, l'Indonésie et le Pakistan avaient mis la dernière main à leurs plans. L'UNICEF a également collaboré avec les promoteurs de l'initiative « Chaque femme, chaque enfant » pour appeler davantage l'attention sur les problèmes de santé majeurs que doivent surmonter les femmes et les enfants, ainsi qu'avec le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, qui coordonne l'action de 680 organisations s'intéressant à divers aspects de la fourniture de soins de santé. Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme a aidé huit pays à renforcer leurs systèmes de santé et leur stratégie de lutte contre le paludisme, avec une assistance technique fournie par l'UNICEF.

25. Le rassemblement d'éléments de preuve destinés à promouvoir les activités de sensibilisation, la fourniture de conseils techniques, les échanges de connaissances et l'apprentissage constituent une partie de plus en plus importante de l'action de l'UNICEF. En 2014, plus de 70 documents rédigés ou corédigés par des membres du personnel du Fonds sur des questions liées à la santé ont été publiés dans des revues à comité de lecture.

Domaine d'action 2 : VIH et sida

- Au nombre des résultats obtenus en 2014 avec le soutien de l'UNICEF et du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), il convient de citer les réalisations suivantes. Dans 19 des 22 pays prioritaires du Plan mondial, des prestataires de soins de santé autres que des médecins ont reçu une formation les rendant aptes à fournir un traitement antirétroviral à des femmes enceintes ou allaitantes séropositives dans des établissements de soins prénatals.
- 26 des 38 pays prioritaires se sont dotés de stratégies nationales de lutte contre le VIH/sida qui comprennent des interventions d'une efficacité avérée, à fort impact et fondées sur des données probantes pour cibler les adolescents.
- 10 des 38 pays prioritaires d'ONUSIDA ont entrepris un audit portant sur l'égalité des sexes ou un examen de leur plan, politique ou stratégie en matière de lutte contre le VIH à l'échelle nationale en utilisant l'outil de vérification élaboré par cet organisme et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ou en employant d'autres méthodes appropriées pendant le cycle de développement national en cours.

26. L'UNICEF et ses partenaires s'emploient à parvenir à une génération sans sida. Il s'agit là d'une génération dans laquelle les enfants naîtront indemnes du VIH et le resteront durant les 20 premières années de leur vie, étant entendu que ceux qui sont porteurs de ce virus ont accès à des traitements et des soins leur permettant de survivre et s'épanouir. Pourtant, en dépit de la baisse de 40 % des nouvelles infections à VIH enregistrée chez les enfants au cours des quatre dernières années, l'objectif consistant à réduire de 90 % ce taux entre 2009 et 2015 est toujours hors de portée. En raison du manque d'accès aux services de diagnostic et de traitement antirétroviral de l'infection par le VIH, on estime que 190 000 enfants de moins de 14 ans sont décédés en 2013 de causes liées au sida.

27. Œuvrant de concert en vue de favoriser l'avènement d'une génération débarrassée du sida, l'UNICEF et l'OMS organisent conjointement l'Équipe spéciale interinstitutions composée de 33 organisations partenaires. Cette équipe est en faveur de l'utilisation équitable de moyens de prévention et d'intervention thérapeutique contre le VIH par les enfants, les femmes enceintes et les adolescents dans 22 pays prioritaires du Plan mondial. Au nombre des avancées notables qui ont eu lieu en 2014, il convient de citer le lancement et l'évaluation à l'échelle nationale de l'Option B+ (qui prévoit que toutes les femmes enceintes vivant avec le VIH reçoivent un traitement antirétroviral tout au long de leur vie, quel que soit leur taux de CD4) et de services de traitement antirétroviral pédiatrique au Zimbabwe, ce qui a permis à ce pays de passer rapidement de la phase pilote du projet entrepris en ce sens à sa mise en œuvre intégrale sur tout le territoire national en 2014.

28. Le Système de suivi des résultats pour l'équité (MoRES) a contribué à une amélioration des résultats en 2014. Au Tchad, par exemple, son utilisation a abouti à une amélioration du ciblage et de la couverture géographiques des services de

prévention de la transmission materno-fœtale du VIH, le taux enregistré à cet égard étant tombé de 33 % en 2012 à 75 % en 2014. En outre, un mémorandum d'accord signé en 2014 entre l'UNICEF et le Fonds mondial a offert l'occasion de mieux intégrer les services de santé maternelle, néonatale et infantile aux services de lutte contre le paludisme et le VIH.

29. L'importance de l'intégration des activités humanitaires et de développement a été mise en relief lorsque 41 bureaux de pays ont fait savoir qu'ils avaient prévu une composante action humanitaire pour la lutte contre le VIH en 2014, ce qui leur avait permis de fournir leurs services à près de 20 000 femmes enceintes vivant avec le VIH. L'UNICEF a également commencé à mettre en œuvre, en Somalie et au Soudan du Sud, des programmes novateurs relatifs aux normes sociales axés sur les collectivités.

30. Les approches axées sur l'égalité des sexes jouent un rôle important dans la lutte contre le VIH et le sida, compte tenu en particulier des disparités entre les hommes et les femmes au niveau des taux d'infection. En 2013, l'UNICEF, ONUSIDA et l'OMS ont demandé conjointement à tous les pays de s'efforcer d'adopter un système de collecte et de diffusion de données sur la prévalence du VIH chez les adolescents, ventilées par âge et par sexe, et les ont aidés dans cette tâche. En 2014, pour la première fois, six des 38 pays les plus touchés ont été en mesure de publier des données ventilées par âge. Au Malawi et dans d'autres pays, l'UNICEF s'emploie également à promouvoir l'approche dite « du double dividende », qui met l'accent sur les liens, confirmés par les données recueillies, existant entre les tests de dépistage du VIH et la nutrition, la vaccination et les services de santé infantile.

31. Parmi tous les groupes d'âge, les adolescents sont les moins susceptibles de recevoir un diagnostic et d'obtenir un traitement. En juin 2014, l'UNICEF et ONUSIDA ont annoncé le lancement de l'initiative *All In* (Tous inclus) visant à mettre un terme à l'épidémie de sida chez les adolescents, en collaboration avec un groupe d'influence qui comprend le Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'OMS, le Fonds mondial, des réseaux de jeunes et MTV. Cette initiative a fixé les objectifs à atteindre pour réduire de 65 % le nombre des décès liés au sida chez les adolescents, et de 75 % le nombre des nouveaux cas d'infection à VIH dans cette catégorie d'ici à 2020, les efforts consacrés à cette fin étant concentrés sur 25 pays chefs de file. La collaboration interinstitutions a renforcé les efforts de programmation conjoints (par. 118 de l'examen quadriennal complet).

Domaine d'action 3 : Eau, assainissement et hygiène

Les résultats obtenus en 2014 avec l'appui de l'UNICEF comprennent notamment les réalisations suivantes :

- 13,8 millions de personnes ont bénéficié d'un accès à une eau potable de meilleure qualité, et plus de 11,3 millions à des services d'assainissement dans des situations autres que les situations d'urgence.

- L'abandon de la pratique de la défécation à l'air libre a été officiellement confirmé dans plus de 19 000 collectivités représentant un total de 9,3 millions de personnes.
- Plus de 10 500 écoles ont été dotées de nouvelles infrastructures d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) ou ont bénéficié d'une mise à niveau des installations de ce type.
- 53 pays disposent désormais d'une stratégie nationale comprenant des programmes de changement des comportements au niveau des collectivités afin de promouvoir la pratique du lavage des mains.
- 75 pays se sont fixé comme objectif de fournir un accès à l'eau potable aux groupes faisant partie de leur population qui ne bénéficient toujours pas des services dont ils ont besoin dans ce domaine.
- 75 pays se sont fixé comme objectif de fournir un accès à l'eau potable aux groupes faisant partie de leur population qui ne bénéficient toujours pas des services dont ils ont besoin dans ce domaine.
- 37 pays sont dotés de systèmes nationaux de suivi qui leur permettent d'établir des rapports sur l'égalité d'accès aux services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène (OH).

32. Entre 1990 et 2012, des progrès considérables ont été réalisés en ce qui concerne l'accès à l'eau potable, et l'objectif du Millénaire pour le développement fixé à cet égard a été atteint en 2010, bien que 748 millions de personnes soient toujours dépourvues d'un accès à une source d'eau potable de meilleure qualité. Les pays les moins avancés ont presque réduit de moitié la proportion de leur population qui pratique la défécation à l'air libre, soit de 45 % à 23 %, ce qui laisse espérer que les disparités entre pays dans ce domaine sont en train de s'atténuer. Néanmoins, 2,5 milliards de personnes sont toujours dépourvues d'un accès à des installations d'assainissement, et un milliard d'entre elles continuent de pratiquer la défécation à l'air libre.

33. Pour répondre aux besoins en matière de produits et services d'assainissement, l'UNICEF a soutenu vigoureusement les mesures visant à renforcer les capacités des organisations de gestion communautaire et du secteur privé dans le domaine de la commercialisation desdits produits et services, ce qui représente une stratégie importante. En appliquant des approches sectorielles, l'UNICEF contribue à mobiliser de nouveaux financements en faveur des programmes d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) dans plusieurs pays. En Éthiopie, par exemple, une plateforme de financement unifiée a été créée sous l'égide du Gouvernement, avec la participation de partenaires tels que l'UNICEF, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et le Royaume-Uni.

34. Dans le cadre des mesures prises pour faire face à la crise de l'Ebola, l'UNICEF a appuyé de vastes campagnes de promotion du lavage des mains, la construction et la gestion de réseaux d'approvisionnement en eau et

d'assainissement dans les centres de traitement, et la distribution de trousseaux d'hygiène et de désinfectant.

35. L'absence de services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) perturbe de manière disproportionnée la vie des femmes et des filles. C'est pour cette raison que des évaluations sexospécifiques ont été commandées à Kiribati, au Rwanda et au Soudan en 2014. L'UNICEF a également encouragé la participation, en particulier en tant que chefs de file, des femmes dans la gestion des comités chargés des programmes d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène au sein des collectivités.

36. L'UNICEF a organisé l'édition 2014 de la réunion de haut niveau du Partenariat Assainissement et eau pour tous. Accueillie par la Banque mondiale, elle a réuni 20 ministres des finances et 35 ministres responsables de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, ainsi que des représentants des donateurs et des banques de développement. Quarante-trois pays en développement et 12 donateurs ont présenté des déclarations d'engagement mettant l'accent sur l'élimination des inégalités et l'amélioration de la viabilité.

37. L'UNICEF a facilité de nombreuses initiatives de coopération Sud-Sud qui ont appuyé la mise en commun des données d'expérience et des pratiques optimales entre 14 pays en ce qui concerne la distribution de trousseaux d'hygiène aux écoles, le lavage des mains et les progrès techniques. Le personnel de l'UNICEF chargé des programmes d'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH) a publié 12 articles dans des revues évalués par des pairs en 2014.

Domaine d'action 4 : Nutrition

Les résultats obtenus en 2014 avec l'appui de l'UNICEF comprennent notamment les réalisations suivantes :

- 27 des 98 pays disposant de données récentes (2008-2014) ont maintenu un taux d'allaitement maternel exclusif de 50 % ou plus au cours des cinq dernières années, et 13 ont enregistré une augmentation d'au moins 10 %.
- 73 pays ont indiqué avoir adopté une législation ou une réglementation sur le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, et s'être dotés d'un organisme expressément chargé de mener des activités de surveillance, contre 49† en 2013.
- 74 pays ont indiqué avoir adopté une politique nationale ou un plan national de lutte contre l'anémie chez les femmes en âge de procréer, et 34 ont signalé avoir mis en place des plans ou politiques mettant l'accent sur les adolescentes, contre 27† en 2013.
- 80 pays étaient dotés de programmes d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants appuyés par l'UNICEF, et 70 % de ces initiatives visaient à fournir des conseils au niveau des collectivités.

- Presque 1,5 million de soignants ont reçu une formation portant sur l'éveil et le développement du jeune enfant dans le cadre de leur familiarisation avec les pratiques d'alimentation des nouveau-nés et des jeunes enfants préconisées dans les situations d'urgence humanitaire.
- 54 pays ont adhéré à l'initiative « Renforcer la nutrition », 13 d'entre eux depuis 2013.

38. D'importants écarts persistent en ce qui concerne le retard de croissance. À l'échelle mondiale, environ la moitié des enfants souffrant d'un retard de croissance vivent en Asie, et un tiers en Afrique. Les disparités observées au niveau du retard de croissance entre les filles et les garçons sont généralement faibles, mais elles ont été systématiquement plus élevées chez les garçons que chez les filles dans la plupart des pays disposant de données comparables depuis 2000.

39. L'enrichissement des aliments constitue une intervention importante utilisée pour réduire la malnutrition et les carences en oligo-éléments chez les femmes et les enfants. À la fin de 2014, 82 pays avaient reçu de l'UNICEF un appui destiné à les aider à élaborer une législation sur l'enrichissement des aliments par addition d'une quantité de fer et d'acide folique correspondant à au moins un grain céréalier moulu par procédé industriel, dans le cadre du soutien aux efforts déployés pour lutter contre l'anémie chez les femmes en âge de procréer.

40. L'UNICEF a aidé 91 pays à élaborer ou réformer leurs politiques ou plans nationaux en matière de nutrition, de façon à promouvoir l'utilisation équitable du soutien nutritionnel et d'améliorer les pratiques en vigueur dans ce domaine, par rapport à 83 pays en 2013. En dépit des progrès considérables qui continuent d'être accomplis dans la lutte contre la malnutrition aiguë sévère dans de nombreux pays africains, certains pays situés dans d'autres régions accusent toujours d'importants retards par rapport aux autres.

41. L'UNICEF et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont renforcé leur collaboration en matière d'interventions en cas d'urgence en élargissant leur présence sur le terrain et en créant des équipes d'intervention rapide, en particulier au Sud-Soudan et dans la Corne de l'Afrique, dans le cadre de l'action interinstitutions. L'UNICEF et le PAM ont offert des services de nutrition à plus de 600 000 personnes aux endroits touchés par le virus Ebola. L'UNICEF a également dirigé l'élaboration et la diffusion de documents d'orientation adaptés consacrés à la malnutrition aiguë sévère et à l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant dans le contexte de la lutte contre l'Ebola.

42. Au nombre des partenariats mondiaux, il convient de citer le Partenariat visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants, le Comité permanent de la nutrition et l'initiative Renforcer la nutrition. En créant l'Iodine Global Network (Réseau mondial de lutte contre la carence en iode), l'UNICEF a joué un rôle de premier plan dans l'harmonisation de l'action menée par plusieurs institutions pour lutter contre les troubles dus aux carences en iode. Le Fonds mène une initiative multipartite de plaidoyer pour l'allaitement maternel, et est également l'un des principaux partenaires de l'Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition, de l'Initiative en faveur de l'enrichissement de la farine et de l'Initiative pour les micronutriments.

43. Des membres du personnel de l'UNICEF ont contribué à l'élargissement de la base mondiale de connaissances sur les questions de nutrition par la publication de plus de 50 articles avalisés par des comités de lecture.

Domaine d'action 5 : Éducation

Les résultats obtenus en 2014 avec l'appui de l'UNICEF comprennent notamment les réalisations suivantes :

- 144 pays pilotent ou renforcent des approches novatrices visant à améliorer l'accès à l'éducation pour les enfants les plus défavorisés et exclus et à leur permettre de bénéficier des résultats de l'apprentissage, contre 132† en 2013.
- 89 pays ont mis en œuvre des normes de qualité conformes aux stratégies adaptées aux besoins des enfants, contre 79† en 2013.
- 65 pays sont dotés de systèmes efficaces d'évaluation de l'apprentissage, en particulier pour les premières années du primaire, contre 56† en 2013.
- 52 pays sont dotés de politiques et programmes efficaces d'apprentissage précoce, contre 41† en 2013.
- 62 pays disposent d'une politique ou d'un plan pour le secteur de l'éducation qui comprend un enseignement multilingue destiné à permettre aux enfants d'apprendre dans leur langue maternelle au cours des premières années du primaire, contre 47† en 2013.
- 52 pays ont mis en œuvre des politiques d'éducation sans exclusive couvrant les enfants handicapés, contre 48† en 2013.
- 8,6 millions d'enfants se trouvant dans des situations d'urgence humanitaire ont eu accès à un enseignement de base en milieu scolaire ou non en 2014, par rapport à 3,6 millions en 2013.

44. Après les fortes améliorations enregistrées entre 2000 et 2012, aucune progression n'a plus été observée, à l'échelle mondiale, en ce qui concerne les taux de scolarisation et le nombre d'enfants non scolarisés. En outre, les enfants qui fréquentent l'école ne font en général pas suffisamment de progrès dans leur apprentissage. Des disparités flagrantes persistent dans certains pays en matière d'accès à l'éducation sous l'effet de facteurs tels que le sexe, l'appartenance à un groupe ethnique, la présence d'une incapacité, le niveau de revenu et l'emplacement géographique. Cela est notamment dû à l'augmentation du nombre de situations d'urgence, à l'accroissement rapide de la population de l'Afrique subsaharienne, et à la saturation des taux d'inscription dans les établissements scolaires de pays qui ont atteint des niveaux élevés dans ce domaine. Un autre facteur est le financement : selon une analyse effectuée récemment par l'UNICEF, les pays à faible revenu qui sont en train d'accéder à la catégorie des pays à revenu intermédiaire augmentent généralement les dépenses qu'ils consacrent à la santé publique en tant que pourcentage de leur produit national brut, mais non les dépenses au titre de l'éducation.

45. L'UNICEF a aidé 10 pays de plus à mettre en œuvre des projets novateurs, que ce soit au niveau de la phase pilote ou de l'accélération des activités qui leur sont consacrées, en vue d'améliorer l'accès à l'éducation et les résultats obtenus par les enfants les plus défavorisés et les plus exclus. Plusieurs pays ont élaboré et mis en œuvre, avec d'excellents résultats, des systèmes d'évaluation de l'apprentissage, des politiques et programmes d'enseignement préscolaire, et des initiatives en faveur de l'éducation inclusive pour les enfants handicapés.

46. Les interventions de l'UNICEF au niveau des pays ont notamment consisté à appuyer des campagnes d'inscription et des plans de versement d'allocations en espèces au Nigéria, ce qui a permis d'inscrire 360 000 filles dans des établissements scolaires de cinq États du Nord. Au Brésil, en Éthiopie, au Ghana, au Pérou et au Soudan, une initiative a mis l'accent sur les liens existant avec d'autres secteurs, tels que l'approvisionnement en eau et l'assainissement, ainsi que les programmes relatifs à l'égalité des sexes.

47. L'UNICEF a lancé une action vigoureuse pour fournir des services d'enseignement aux millions d'enfants qui ne peuvent plus avoir accès aux établissements scolaires en raison de situations d'urgence, et notamment aux 5 millions d'enfants que l'épidémie d'Ebola sévissant en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone oblige à interrompre leur scolarité. Des actes de violence ont touché des écoles dans l'État de Palestine, au Nigéria, au Pakistan, en République arabe syrienne et au Soudan du Sud. Un accès à un système d'éducation de base, en milieu scolaire ou non, a été assuré à 3,1 millions d'enfants en Iraq et en République arabe syrienne, ainsi qu'à 2,4 millions d'enfants touchés par la crise de l'Ebola en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone. Les méthodes d'enseignement par radio ont été utilisées pour permettre aux enfants de poursuivre leur scolarisation après que l'épidémie a obligé les écoles à fermer leurs portes.

48. Ces situations ont souligné l'importance des mesures de préparation aux situations d'urgence et de la capacité d'y faire face. Avec l'appui de l'UNICEF, 18 pays de plus ont intégré l'évaluation des risques au plan ou à la politique à mettre en œuvre dans leur secteur de l'éducation, ce qui a porté à 38 le nombre total de pays qui ont adopté une telle mesure. L'UNICEF a également appuyé la mise en place de mécanismes communautaires conçus pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes, et pour fournir aux enseignants une formation portant sur la prise en compte des sexospécificités dans les zones de l'Ouganda et de la Somalie touchées par un conflit.

49. Aux niveaux mondial et régional, l'UNICEF a fourni des données et des éléments de preuve en vue de favoriser l'investissement dans le secteur de l'éducation, en particulier suite à la publication de *Pourquoi il faut investir dans l'éducation et l'équité*. Une manifestation organisée avec l'appui de l'UNICEF en vue de reconstituer les ressources mises à la disposition du Partenariat mondial pour l'éducation a permis de mobiliser un montant supplémentaire de 26 milliards de dollars sous la forme de ressources intérieures fournies par des pays en développement partenaires, et 2,1 milliards de dollars de la part d'autres donateurs.

50. En partenariat avec la Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'UNICEF a finalisé et diffusé des directives relatives à l'analyse des données émanant du secteur de l'éducation pour faciliter le dialogue et la planification concernant les politiques axées sur l'équité au niveau des pays. Ces directives visent à aider les gouvernements à élaborer leurs

analyses du secteur de l'éducation en fonction de la situation propre à leur pays, et à se conformer ainsi à une nouvelle exigence à satisfaire pour avoir accès aux subventions accordées par le Partenariat mondial pour l'éducation.

Domaine d'action 6 : Protection de l'enfance

Les résultats obtenus en 2014 avec l'appui de l'UNICEF comprennent notamment les réalisations suivantes :

- Plus de 100 pays fournissent des services d'enregistrement des naissances gratuits et universels, et le taux mondial d'enregistrement des naissances est passé de 58 % à 65 % au cours des 10 dernières années.
- 4,5 millions d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent ont bénéficié d'interventions entreprises dans les secteurs de l'éducation, de la protection sociale ou de la protection de l'enfance.
- À la fin de 2014, les châtiments corporels infligés à la maison avaient été interdits dans 44 pays, contre 34 en 2013.
- Parmi les victimes d'actes de violence sexiste auxquelles l'UNICEF et ses partenaires ont souhaité apporter leur aide, environ 432 757 femmes et enfants, surtout des filles, ont reçu un appui multisectoriel sous une forme ou une autre.
- Plus de 33 000 enfants non accompagnés et séparés de leur famille dans 22 pays touchés par une crise ont reçu une protection de remplacement, et près de 12 000 ont retrouvé leur famille ou leurs aidants.
- 10 204 enfants associés à des forces ou groupes armés ont été libérés, et la grande majorité d'entre eux ont été réintégrés dans leur communauté ou ont reçu des soins et services appropriés.
- Dans 59 pays touchés par un conflit, 81 % des enfants ciblés (soit 3,1 millions) ont eu accès à un soutien psychosocial.

51. Au cours des dernières années, on a assisté à une prise de conscience de plus en plus marquée, aux niveaux national et international, quant à la nécessité d'assurer la protection des enfants contre les actes de violence, les mauvais traitements et la négligence. Bien qu'il n'y ait que peu de données se rapportant à cette violation souvent invisible des droits des enfants, on a également constaté à une augmentation des manifestations de soutien en faveur des interventions visant à assurer leur protection.

52. On estime que 230 millions d'enfants vivent actuellement dans des pays ou régions touchés par des conflits armés. Chaque année, des dizaines de milliers d'enfants sont recrutés et utilisés par des forces ou groupes armés. Un peu plus de 10 % des filles (120 millions) ont été victimes d'actes sexuels forcés à l'un ou l'autre moment de leur vie. Dans les pays en développement, environ un tiers des femmes âgées de 20 à 24 ans se sont mariées alors qu'elles étaient enfants, et

quelque 30 millions de filles risquent de subir des mutilations génitales féminines et l'excision. Environ 6 enfants sur 10 âgés de 2 à 14 ans, soit environ un milliard, subissent régulièrement des châtements corporels infligés par des personnes qui en ont la charge. Selon les estimations, la naissance de 230 millions d'enfants de moins de 5 ans n'a pas été enregistrée.

53. En 2014, environ 5,6 millions d'enfants ont pu être aidés grâce à des initiatives visant à empêcher les actes de violence armée, et la naissance de 14,6 millions d'enfants de plus que l'année précédente a été enregistrée. Toutefois, malgré une prise de conscience accrue à l'égard des actes de violence, d'exploitation et de maltraitance subis par des enfants, seuls 25 pays ont, en 2014, recueilli et publié les données que leurs services administratifs prenaient systématiquement en compte sur ces questions.

54. L'UNICEF a aidé 137 pays à renforcer leurs services de protection de l'enfance en 2014, contre 74 en 2013. Les résultats obtenus ont notamment revêtu la forme d'un renforcement des structures utilisées pour la fourniture de services en coordonnant les activités des secteurs de la protection sociale, de l'éducation, de la santé et de la justice; d'une amélioration des dispositions législatives, des politiques et des méthodes d'affectation des crédits; et de mesures rendant plus efficaces les pratiques de protection des familles et des collectivités. Toutefois, il reste encore à surmonter d'importants défis pour faire en sorte que des stratégies efficaces aboutissent à la mise en place de systèmes plus performants capables de fournir une aide à chaque enfant dans le besoin.

55. Au moins 70 bureaux de pays ont appuyé les efforts déployés par les pouvoirs publics et la société civile pour empêcher et combattre les violences et l'exploitation sexuelles. Quatre-vingts pays utilisent, sous une forme ou une autre, des procédures ou approches adaptées aux besoins des enfants lorsqu'il s'agit de traiter des cas de mineurs qui ont affaire à la justice.

56. Dans 35 pays en proie à un conflit ou touchés par une catastrophe naturelle, les bureaux de pays de l'UNICEF et de ses partenaires ont pris des mesures en vue de prévenir et de combattre les diverses formes de violence sexiste, notamment les actes de violence sexuelle. Ces mesures ont notamment consisté à former et à sensibiliser 425 768 filles, femmes, garçons et hommes aux méthodes à utiliser pour savoir comment et où trouver une aide en cas d'acte de violence sexiste.

57. La campagne « Des enfants, pas des soldats » a accéléré les efforts visant à empêcher le recrutement d'enfants par des forces armées nationales. Au nombre des principaux résultats obtenus en 2014, il convient de citer le fait que les Forces armées nationales tchadiennes ont été radiées des listes figurant dans les annexes du rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé; un plan d'action a été signé avec le Yémen; des protocoles d'évaluation de l'âge ont été élaborés en Afghanistan; et au Myanmar, des enfants ont été libérés des forces et groupes armés qui les avaient recrutés.

Domaine d'action 7 : Intégration sociale

Les résultats obtenus en 2014 avec l'appui de l'UNICEF comprennent notamment les réalisations suivantes :

- 103 bureaux de pays ont collaboré avec des partenaires afin d'amener les responsables des investissements publics à accorder une attention accrue au sort des enfants les plus défavorisés.
- 40 pays ont indiqué avoir adopté une politique et/ou des cadres budgétaires destinés à remédier aux problèmes de la pauvreté et des disparités chez les enfants. L'UNICEF a procédé à des évaluations qui lui ont permis de déterminer que 15 de ces pays étaient suffisamment attentifs aux besoins des enfants et disposaient de ressources appropriées.
- 35 gouvernements ont intégré la prévention des situations d'urgence, les mesures de préparation et les systèmes d'intervention à leurs programmes de protection sociale.
- 101 pays ont intégré des recommandations formulées par le Comité des droits de l'enfant à leur législation nationale, contre 74† en 2013.
- 92 pays prennent des mesures appropriées pour faire participer les enfants et les adolescents à la planification du développement aux niveaux local, infranational ou national.

58. Les enfants continuent d'être surreprésentés parmi les pauvres : bien que 34 % de la population mondiale soit âgée de moins de 18 ans, 47 % des personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par jour ont moins de 18 ans. Pourtant, 16 pays seulement s'attachent expressément à remédier à la pauvreté des enfants le cadre de leur plan national de développement ou de leur législation.

59. À l'heure actuelle, 103 pays de programme calculent les taux de pauvreté monétaire des enfants en utilisant les seuils de pauvreté nationaux. Quelque 48 gouvernements assurent un suivi et publient des rapports à intervalles réguliers sur les enfants vivant dans la pauvreté, ce qui représente une augmentation par rapport aux 29 pays† recensés en 2013.

60. Il est essentiel que l'on dispose de données et d'éléments probants sur l'accès des enfants aux services pour mener à bien les programmes d'intégration sociale et de réduction des disparités. En 2014, l'UNICEF a aidé 23 pays à recueillir des données par le biais de son programme d'enquête sur les ménages, qui consistait à réaliser des enquêtes en grappes à indicateurs multiples. Celles-ci permettent de ventiler les données en fonction de l'emplacement géographique, du quintile de richesse du groupe ethnolinguistique et d'autres facteurs clefs. Depuis la mise en œuvre de la stratégie de recentrage des priorités sur l'équité en 2010, 90 enquêtes ont été entreprises dans 64 pays. Des 62 pays dans lesquels des évaluations de l'effet sur la protection sociale ont été effectuées, 80 % ont signalé que les incidences observées sur le bien-être des enfants étaient positives.

61. Les enfants sont particulièrement vulnérables à la stigmatisation et à la discrimination. La portée des efforts déployés par l'UNICEF pour promouvoir l'intégration sociale des enfants handicapés a été élargie de manière à ce que ces initiatives puissent également profiter à l'Arménie, à la République de Moldova, au Mozambique et à la République-Unie de Tanzanie; le Fonds a également aidé la Serbie à mener une enquête au niveau des ménages sur les besoins des familles roms.

62. Les enfants représentent l'une des catégories les plus vulnérables au changement climatique et à la dégradation de l'environnement, et ils courent des risques plus grands à mesure que les effets de ces phénomènes s'intensifient. Les politiques nationales commencent à mettre en évidence la situation des enfants dans ce domaine, ce qui est confirmé par le fait qu'à l'heure actuelle, 34 pays mentionnent expressément les enfants dans leurs politiques. Ces initiatives appuient les efforts déployés par l'UNICEF pour réduire la pauvreté des enfants et combattre la discrimination dont ils font l'objet (par. 71 et 73 de l'examen quadriennal complet).

63. L'UNICEF a aidé 115 pays à intégrer le risque de changements climatiques, de catastrophe et de conflit à leurs plans de développement nationaux en 2014. Au Burundi, la sensibilisation aux conflits et les compétences en matière de consolidation de la paix ont fait l'objet de cours qui ont été intégrés aux programmes scolaires, et l'UNICEF a piloté un modèle de planification municipale axé sur des données factuelles et portant sur les mesures à prendre pour faire face aux risques de catastrophe. Le Gouvernement du Zimbabwe a mis au point une stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques qui tient compte des besoins des enfants. Le Maroc a intégré l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe aux programmes municipaux.

Action humanitaire

64. L'ampleur des situations d'urgence appelant une intervention de la part de la communauté internationale a été sans précédent en 2014; à cet égard, l'UNICEF est intervenue pour faire face à 294 cas de situations d'urgence humanitaire dans 98 pays.

65. En 2014, l'UNICEF a continué d'intervenir pour faire face à six crises de niveau 3, à savoir Iraq, en République arabe syrienne, en République centrafricaine, au Soudan du Sud et dans les pays voisins, de même qu'aux Philippines après le passage du typhon Haiyan, ainsi qu'en Afrique occidentale dans le cadre des mesures de lutte contre l'épidémie d'Ebola.

66. Les interventions entreprises dans ces contextes ont produit des résultats importants pour les enfants. Dans le cas du Soudan du Sud, lorsque les actes de violence ont provoqué le déplacement de millions de personnes, l'UNICEF a accru sa présence sur le terrain et élargi la portée des partenariats traditionnels. Le Fonds est également intervenu directement par l'entremise du Mécanisme d'intervention rapide interinstitutions dans les cas où la présence des partenaires était insuffisante. À mesure que le risque de famine se précisait, l'UNICEF a élaboré le Plan Renforcer la nutrition avec le PAM et a fourni un soutien en faveur du traitement de la malnutrition aiguë pour plus de 93 000 enfants.

67. En République centrafricaine, plus de 2 800 enfants ont été libérés de l'emprise des groupes armés qui les avaient recrutés, et environ 238 000 enfants de moins de 5 ans ont été vaccinés contre la rougeole dans des camps de personnes déplacées.

68. En plein conflit syrien, des supports pédagogiques ont permis à 2,8 millions d'enfants de recevoir un enseignement. Dans le cadre de la campagne Non à une génération perdue, plus de 600 000 enfants ont reçu un soutien psychosocial en Égypte, en Iraq, en Jordanie, au Liban et en Turquie. L'Iraq a également connu trois vagues de déplacement interne, et le Mécanisme d'intervention rapide a contribué à permettre l'ouverture de cinq couloirs humanitaires grâce auxquels des produits d'une importance vitale ont pu être fournis à 74 000 personnes.

69. D'autres crises qui ont eu une incidence majeure sur les enfants sont celles qui ont éclaté en Ukraine, où l'UNICEF a fourni de l'eau potable salubre à 60 000 personnes dans les zones touchées, et dans l'État de Palestine, où 230 000 enfants touchés par les combats qui ont eu lieu dans la zone de Gaza ont reçu un soutien psychosocial.

70. Le Fonds de programmation pour les secours d'urgence (FPSU) a été utilisé pour élargir la portée des programmes de nutrition au Soudan du Sud et entamer l'action en faveur des pays touchés par la crise de l'Ebola, soit plusieurs mois avant que la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola soit en mesure d'intervenir. Le plafond du FPSU a été atteint au cours d'une seule et même année, 88 % des ressources disponibles ayant été affectées au financement des interventions de niveau 3. C'est cet état de choses qui a amené le Conseil d'administration, à sa première session ordinaire de 2015, à relever le plafond en le portant de 75 millions de dollars par exercice biennal à 75 millions de dollars par an.

71. L'UNICEF a lancé l'initiative intitulée « Strengthening Humanitarian Action » (renforcer l'action humanitaire) afin de se doter des moyens nécessaires pour fournir, de manière fiable et prévisible, une aide aux enfants et atteindre les résultats définis dans le Plan stratégique. Les réformes annoncées à la fin de 2014 en vue de renforcer son action humanitaire consistaient notamment à définir les responsabilités assumées dans le cadre du programme de transformation du système d'aide humanitaire. Comme indiqué dans le Plan stratégique, l'UNICEF s'emploie à intégrer les programmes de développement et d'aide humanitaire.

72. La capacité à faire face à des urgences humanitaires de grande ampleur a également été renforcée grâce à la formation d'équipes d'intervention qui ont participé à un exercice de simulation de situations d'urgence mené en collaboration avec le PAM. Des arrangements prévisionnels conclus avec des partenaires ont permis à l'UNICEF de disposer de 179 personnes de plus, dont 164 ont été affectées à des activités sur le terrain.

73. L'UNICEF et le PAM ont élaboré un modèle d'évaluation du rendement des mesures de préparation. Les études de cas entreprises dans ce contexte à Madagascar, au Pakistan et au Tchad ont montré que d'importantes économies de temps et d'argent pouvaient être réalisées. Ces deux organismes ont également entrepris un projet visant à rehausser le niveau de préparation des bureaux de pays dans 10 pays et quatre sous-régions. Il s'agissait notamment de procéder à la mise en place préalable de stocks de matériels, d'augmenter les moyens de renfort, de

renforcer les capacités d'intervention d'urgence des membres du personnel, des partenaires et des gouvernements, de créer des systèmes de préparation et d'appuyer les activités de planification préalable interinstitutions.

Égalité des sexes

74. Depuis la publication du Plan d'Action de l'UNICEF pour l'égalité des sexes, des progrès considérables ont été accomplis. Plus de la moitié des bureaux de pays ont indiqué les résultats à atteindre dans ce domaine dans leurs plans de gestion des programmes de pays, plus de 75 % de ces programmes énoncent désormais les résultats à atteindre dans au moins un des quatre domaines prioritaires, et 80 % des bureaux veillent à ce qu'au moins un résultat en matière d'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes soit pris en compte dans leurs programmes de pays.

75. Les mesures adoptées au niveau national en vue de favoriser la prise d'engagements et les interventions pour mettre un terme aux pratiques que constituent le mariage d'enfants et les mutilations et ablations génitales féminines se sont fortement accélérées après la tenue du Sommet de la fille, organisé par le Gouvernement du Royaume-Uni et l'UNICEF en juillet 2014. Dix-huit pays dans lesquels on enregistrait une prévalence des mariages d'enfants moyenne à élevée se sont désormais dotés de stratégies ou plans nationaux sur les mariages d'enfants, une indication des montants en cause ayant été fournie par cinq d'entre eux.

76. Les programmes de l'UNICEF dénotent une prise en compte de plus en plus manifeste des questions d'égalité des sexes. Par exemple, 22 pays ont bénéficié d'une aide destinée à leur permettre d'intégrer les objectifs visés en matière de gestion de l'hygiène menstruelle aux stratégies et plans des écoles en 2014. Par le biais du partenariat établi avec l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination, l'UNICEF a aidé 10 pays à procéder à des évaluations du vaccin contre le virus du papillome humain. Le Fonds a également aidé plus de 10 pays à intégrer des services de santé supplémentaires destinés aux filles âgées de 9 à 13 ans à leurs programmes de vaccination.

Stratégies de mise en œuvre

77. Conformément aux mandats de l'examen quadriennal complet, l'UNICEF a fourni à des collectivités et des gouvernements, aux niveaux national et local, un appui destiné à les aider à renforcer leurs capacités et à promouvoir le développement. Un soutien a également été fourni en vue d'améliorer la coordination des partenaires, ce qui a permis de renforcer la prestation des services et d'améliorer l'efficacité des interventions entreprises en cas de situation d'urgence de grande ampleur.

78. La quasi-totalité des bureaux de pays de l'UNICEF (soit 98 % d'entre eux) ont entrepris des campagnes de sensibilisation axées sur l'équité et fondées sur des données factuelles. Les décideurs de 88 % des programmes de pays ont utilisé les données de l'UNICEF sur les inégalités pour influencer sur la conception des programmes nationaux.

79. L'élargissement des partenariats, notamment de ceux établis avec les Comités nationaux, les institutions financières internationales et les organisations non gouvernementales (ONG), joue un rôle clef dans l'augmentation de l'efficacité des

mesures de plaidoyer et la mise en œuvre des programmes (par. 104 de l'examen quadriennal complet). Au Mali, au Nigéria et au Sénégal, l'UNICEF a collaboré étroitement avec des ONG, les gouvernements et d'autres organismes des Nations Unies pour aider à faire obstacle à la propagation de l'épidémie d'Ebola qui sévissait dans les pays voisins. Parallèlement, le Fonds s'est employé à faciliter l'élaboration de plans de préparation à la lutte contre l'Ebola dans 50 pays.

80. Soucieux de se conformer aux mandats de l'examen quadriennal complet relatif à la coopération Sud-Sud (par. 74 et 75) et compte tenu des dimensions régionales à prendre en compte (par. 148), 65 % des bureaux de pays se sont employés à promouvoir cette coopération. La Conférence régionale sur l'éducation des enfants en Afrique orientale, organisée sous les auspices de l'UNICEF, a abouti à la prise d'un engagement visant à créer le premier réseau africain de développement du jeune enfant, ce qui constitue une initiative sans précédent.

81. La portée des efforts novateurs déployés par l'UNICEF a continué de s'étendre. Le Fonds a joué un rôle central dans la mise au point d'un nouveau dispositif destiné à faciliter, au sein des collectivités, le diagnostic de la pneumonie. Des logiciels et la technologie des téléphones intelligents ont été utilisés pour lutter contre l'exclusion et la marginalisation. Plus d'un tiers des bureaux de pays ont appuyé l'utilisation de systèmes de transmission de données en temps réel au niveau national, ce qui a permis d'identifier les collectivités les plus marginalisées. L'UNICEF a continué de promouvoir les applications mobiles, y compris celles gérées sur tablettes électroniques, pour transmettre aux jeunes des messages visant à les sensibiliser davantage à des questions telles que le dépistage du VIH/sida. Au Kenya, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie, une application mobile a été lancée pour diffuser gratuitement des renseignements sur le virus Ebola.

III. Performance institutionnelle

82. L'UNICEF reste déterminé à améliorer son niveau d'efficacité et de performance institutionnelles, et à renforcer la gestion axée sur les résultats. Le cadre de résultats du Plan stratégique constitue toujours une base solide pour faire coïncider les programmes de pays avec les résultats escomptés à l'échelle de l'organisation tout entière. Un ensemble de priorités institutionnelles à privilégier pour promouvoir le débat politique, les activités de plaidoyer et les communications a été préparé en 2014, ce qui a conféré une meilleure cohérence à l'action menée dans ces domaines à tous les niveaux de l'organisation, notamment au sein du réseau de Comités nationaux (par. 171 de l'examen quadriennal complet).

83. En exécution des mandats de l'examen quadriennal complet relatifs à l'évaluation, le suivi en temps réel continue d'être renforcé afin d'assurer la concordance, de manière ininterrompue et en connaissance de cause, entre la conception des programmes et les stratégies, en appliquant le système MoRES dans un nombre croissant de cas. Les bureaux de l'UNICEF ont réalisé 104 évaluations en 2014, et 69 % d'entre elles se sont révélées conformes aux normes de qualité fixées. Le taux de présentation de rapports d'évaluation complets ayant fait l'objet d'une réponse officielle de la direction a dépassé 90 %, soit une nette augmentation (10 %) par rapport aux niveaux de base fixés en 2009.

84. Des fournitures et des services d'une valeur d'environ 3,38 milliards de dollars ont été achetés en 2014, dont 2,7 milliards de doses de vaccins et d'autres

fournitures utilisées dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène. En vue de faire face à l'épidémie d'Ebola, l'action de personnels spécialisés a dû être mobilisée et coordonnée au niveau de plusieurs bureaux de pays pour créer de nouvelles chaînes d'approvisionnement dans des marchés où les possibilités sont limitées.

85. Le nombre de fonctionnaires de sexe féminin a augmenté de 20 % pendant la période 2007-2014, soit une proportion légèrement plus élevée que celle enregistrée pour les fonctionnaires de sexe masculin, ce qui témoigne des efforts déployés par l'UNICEF pour parvenir à la parité entre les sexes et se conformer ainsi aux dispositions énoncées au paragraphe 92 de l'examen quadriennal complet. À la fin de 2014, 45 % des postes de niveau P -5 et au-dessus étaient occupés par des femmes. Elles représentaient 44 % des nominations de fonctionnaires de haut niveau en 2014, soit une augmentation de 39 % en 2013.

86. Le nombre total de déploiements d'urgence sur le terrain a été de 934 en 2014 (contre 755 en 2013), 89 % d'entre eux ayant été entrepris dans le cadre d'interventions de niveau 3 et, sur ce chiffre, 285 ont eu lieu dans le cadre de la lutte contre l'Ebola. En 2014, le délai moyen de recrutement pour les opérations d'urgence a été de 45 jours, contre 49 en 2013, et 91 % des demandes d'appui par envoi de renforts ont été satisfaites dans un délai de 56 jours. La sécurité du personnel et des locaux a continué d'être l'une des principales priorités de l'UNICEF. Le Fonds rend hommage aux nombreux fonctionnaires qui continuent d'exercer leurs activités dans des situations difficiles.

87. Selon l'indice de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide pour 2014, l'UNICEF a obtenu la note d'évaluation « Bien », pour occuper la 14^e place sur un total de 68 organisations. Cela représente une nette amélioration par rapport à 2013, lorsque le Fonds avait reçu la note « Satisfaisant », ce qui le plaçait au 21^e rang sur un total de 67 organisations (par. 11 et 31 de l'examen quadriennal complet).

88. L'UNICEF collabore avec d'autres organismes des Nations Unies à la simplification et à l'harmonisation des pratiques opérationnelles (par. 153 de l'examen quadriennal complet). Le nouveau centre mondial de partage de services assumera des fonctions de financement, de fourniture de ressources humaines, de soutien administratif et de mise en œuvre des technologies de l'information (TI) à l'échelle internationale. Situé à Budapest, il devrait être complètement opérationnel d'ici à 2016.

89. La fonction d'utilisation des technologies de l'information est de plus en plus en concordance avec le Plan stratégique de l'UNICEF à tous les niveaux. En 2014, ce processus s'est poursuivi en tirant parti des nouvelles fonctionnalités du système VISION, qui a permis d'automatiser les opérations de trésorerie et les transactions bancaires électroniques et d'assurer l'interface avec l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des pensions. Au nombre des réalisations notables, il convient de mentionner le lancement d'un système de gestion de l'apprentissage (Agora) et l'amélioration des méthodes d'établissement des rapports sur les résultats des programmes.

90. En mobilisant avec succès la collaboration des fournisseurs de matériels et services informatiques, l'UNICEF a continué, en 2014, d'offrir des options de connectivité souples à un coût modique à l'échelle mondiale. Des services

informatiques ont été fournis dans 95 % des situations d'urgence conformément aux Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire, et 75% des projets liés à l'informatique ont été exécutés dans les délais impartis et dans les limites des budgets prévus.

91. En 2014, les bureaux de pays de l'UNICEF étaient parties prenantes à 657 accords communs à long terme, ce qui leur a permis d'économiser temps et argent (par. 152 et 154 de l'examen quadriennal complet). Plusieurs bureaux ont mis volontairement en œuvre la Stratégie relative aux modalités de fonctionnement pour promouvoir les opérations entreprises en commun. L'UNICEF participera à la détermination des économies de coûts quantifiables par le biais de l'évaluation de 2015 menée par le Groupe des Nations Unies pour le développement. Soixante-dix-huit bureaux de pays (soit une augmentation de 24 % par rapport à 2013) sont en train de mettre en œuvre des approches harmonisées en matière de passation des marchés, de gestion des ressources humaines, d'informatique et de services de gestion des ressources financières (par. 152 et 154 de l'examen quadriennal complet).

92. L'UNICEF a fourni une contribution de 3,6 millions de dollars au titre de la participation aux coûts afférents au système des coordonnateurs résidents (par. 128 de l'examen quadriennal complet) et a apporté un appui complémentaire au niveau des pays par l'entremise de 53 bureaux. Sept fonctionnaires de l'UNICEF ont assumé les fonctions de coordonnateur résident en 2014, et 106 l'ont fait à titre provisoire. Des représentants de l'UNICEF ont assumé les fonctions de coordonnateur humanitaire par intérim dans 46 pays. La description de poste des représentants de l'UNICEF a été révisée afin de tenir compte du rôle qu'ils jouent dans les équipes de pays des Nations Unies (alinéa a) du par. 130 de l'examen quadriennal complet).

93. Au sein des équipes de pays des Nations Unies, l'UNICEF a contribué à la mise en place de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement dans huit pays (par. 117 et 119 de l'examen quadriennal complet). Le Fonds participe pleinement à l'exécution du Plan d'action du Groupe des Nations Unies pour le développement afin de remédier aux obstacles systémiques à la mise en œuvre des procédures qu'il coorganise. Trois groupes de travail se consacrant à des questions liées à ce plan, notamment en ce qui concerne les communications et les activités de sensibilisation conjointes (par. 137 de l'examen quadriennal complet). L'UNICEF dirige les travaux consacrés aux approches conjointes adoptées pour assurer le suivi des résultats obtenus en matière d'équité, ce qui a pour effet de renforcer la culture du résultat axée sur des données factuelles dans le système des Nations Unies (par. 166 de l'examen quadriennal complet).

94. L'UNICEF a reçu une opinion sans réserve du Comité des commissaires aux comptes sur ses états financiers de 2013. Il a publié 54 rapports d'audit en 2014, ce qui a abouti à la formulation de 525 recommandations liées à la gouvernance, à la gestion des programmes et au soutien opérationnel. Seuls huit bureaux ont indiqué que des recommandations d'audit attendaient encore d'être observées après plus de 18 mois en 2014, soit un dépassement de l'objectif fixé (moins de 10 bureaux). Soixante-douze enquêtes ont été menées à bien au cours de l'année écoulée, 58 % d'entre elles ayant été bouclées dans un délai de six mois.

IV. Enseignements tirés de l'expérience

95. Dans les pays touchés par la crise de l'Ebola, les analyses anthropologiques et la mobilisation communautaire ont revêtu une importance cruciale pour le succès des efforts, en permettant de déterminer l'emplacement des centres de soins ainsi que le mode de prestation des services. Lorsqu'il est apparu que les systèmes de soins communautaires locaux avaient besoin de l'appui d'agents qualifiés en la matière, la mobilisation sociale a été combinée à la formation de prestataires locaux de soins. Cela a été particulièrement important pour renforcer la résilience des communautés.

96. Il est apparu qu'il était essentiel de mettre davantage l'accent sur la préparation aux situations d'urgence pour la mise sur pied d'interventions humanitaires plus rapides, plus efficaces et plus rentables. Un tel niveau de préparation est particulièrement crucial lorsqu'il s'agit de collaborer avec des partenaires de la société civile et des ONG.

97. En ce qui concerne la vaccination à l'échelle mondiale, certains enseignements se sont dégagés de l'analyse du problème de la stagnation observée au sujet des données sur la couverture vaccinale assurée contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos et la rougeole dans plusieurs pays ne relevant pas de l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination, dont certains faisaient partie de la catégorie des pays à revenu intermédiaire. L'un des principaux enseignements à retenir est que les problèmes liés au financement et à l'assistance technique doivent être surmontés si l'on veut éviter aux pays de subir des revers en cas de dysfonctionnement du système.

98. Les conclusions de l'évaluation ont continué de renforcer l'action de l'UNICEF. Elle a notamment fait ressortir la nécessité de renforcer les approches adoptées lors de l'élaboration des politiques dans le domaine de l'éducation. Ce point a été souligné dans l'Évaluation des travaux en amont dans le secteur de l'éducation, dont les auteurs ont estimé que s'il était vrai que les activités de ce type étaient importantes pour étendre la prestation des services, en particulier à l'intention des enfants les plus démunis, elles ne produiraient des retombées pleinement satisfaisantes que si le suivi des résultats était amélioré.

99. Une expérience considérable a été acquise dans la collecte et l'exploitation de données de suivi en temps réel, en particulier grâce aux technologies mobiles. L'UNICEF a continué d'insister, auprès des gouvernements et des autres partenaires, sur la nécessité de disposer de données de ce type pour être en mesure de fournir en temps voulu des services essentiels aux groupes mal desservis.

100. Les chiffres relatifs aux recettes montrent que la valeur globale des ressources ordinaires (RO) revenant à l'UNICEF avait augmenté de 4,7 % en 2014 (en dollars des États-Unis). Une hausse de 12 % des contributions du secteur public au titre des ressources ordinaires a été en partie contrebalancée par la baisse de 3 % accusée par les contributions correspondantes provenant du secteur privé. Les contributions des secteurs privé et public confondues ont été affectées négativement par les fluctuations des taux de change. Le financement thématique a diminué de 5 % en 2014, ce qui n'a fait qu'accentuer son déclin en tant que pourcentage du montant total des contributions affectées, ou des autres ressources (AR), pour tomber à moins de 9 %, soit le niveau le plus bas qui ait jamais été atteint. Les ressources ordinaires et les fonds thématiques contribuent directement à l'obtention des

résultats escomptés des programmes en permettant une planification à plus long terme et en abaissant les coûts de transaction. Il est essentiel que l'UNICEF et ses partenaires redoublent d'efforts pour offrir l'assurance qu'une base de financement souple et prévisible est en place.

V. Recettes, dépenses et mobilisation des ressources

101. Le montant total des recettes s'est élevé à 5 169 millions de dollars (tableaux 1 et 2), les ressources ordinaires s'établissant à 1 326 millions de dollars et les autres ressources à 3 843 millions de dollars. Les ressources ordinaires ont représenté 26 % des recettes en 2014.

Tableau 1

Recettes de l'UNICEF par type de ressource et par source en 2014 et 2013

(En millions de dollars des États-Unis)

Source de revenu	2014 Effectif	2013 Effectif	2014 Estimation
Ressources ordinaires			
Gouvernements*	660	587	654
Secteur privé	572	589	609
Autres recettes**	94	89	80
Total – ressources ordinaires	1 326	1 265	1 343
Autres ressources (ordinaires)			
Gouvernements	1 358	1 429	1 181
Secteur privé	693	653	544
Arrangements interorganisations	213	174	192
Sous-total	2 264	2 256	1 917
Autres ressources (crises)			
Gouvernements	1 163	977	548
Secteur privé	132	195	70
Arrangements interorganisations	285	160	156
Sous-total	1 579	1 332	774
Total – autres ressources	3 843	3 588	2 691
Total des recettes	5 169	4 853	4 034

* Le revenu en ressources ordinaires brutes fourni par les gouvernements comprend les impôts sur le revenu payés par l'UNICEF au nom des citoyens des pays qui contribuent aux ressources ordinaires (voir le tableau relatif aux dépenses).

** Les autres recettes comprennent les produits des intérêts, les recettes tirées des services d'achat et d'autres sources.

Tableau 2
Recettes de l'UNICEF, par source, 2014 et 2013

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Source de revenu</i>	<i>2014 Effectif</i>	<i>2013 Effectif</i>	<i>2014 Estimation</i>
Gouvernements	3 181	2 993	2 383
Secteur privé/non gouvernemental	1 397	1 437	1 223
Arrangements interorganisations	497	334	348
Autres	94	89	80
Total	5 169	4 853	4 034

102. En 2014, un total de 135 gouvernements ont contribué aux ressources de l'UNICEF. Le total des contributions provenant du secteur public (c'est-à-dire des gouvernements, organisations intergouvernementales et arrangements interorganisations) s'est élevé à 3 679 millions de dollars (contre 3 327 millions de dollars en 2013). Les contributions en provenance du secteur privé (c'est-à-dire des Comités nationaux, des particuliers, des ONG et des fondations) se sont élevées à 1 397 millions de dollars (contre 1 437 millions de dollars en 2013), y compris les recettes de 43 millions de dollars tirées de la vente de cartes de vœux et autres articles.

103. Le revenu au titre de l'aide humanitaire s'est élevé à 1 579 millions de dollars. La hausse de 19 % par rapport aux 1 332 millions de dollars comptabilisés en 2013 est principalement attribuable au financement des mesures prises pour faire face à des situations d'urgence humanitaire en Iraq, aux Philippines, en République arabe syrienne, en République centrafricaine et au Sud-Soudan, ainsi qu'à la crise de l'Ebola. Les besoins humanitaires ont augmenté de manière exponentielle en 2014; les besoins de financement sont passés de 2,1 milliards de dollars en janvier à 3,1 milliards de dollars à la fin de 2014.

Dépenses

104. Depuis le 1er janvier 2012, les états financiers de l'UNICEF sont préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public. En conséquence, la ventilation des dépenses des programmes par domaine d'action (tableau 3) rend compte du coût des services et des consommables reçus par l'UNICEF, ainsi que des fournitures destinées aux programmes fournis aux partenaires des programmes en 2014. Les dépenses de programmes en Afrique subsaharienne, d'un montant de 2 344 millions de dollars, et celles concernant les pays les moins avancés, soit 2 179 millions de dollars, ont représenté respectivement 57 et 53 % du total des dépenses.

Tableau 3
Aide directe aux programmes par domaine d'action, 2014

(En millions de dollars des États-Unis)

Domaine d'action	Ressources ordinaires	Autres ressources (ressources ordinaires)	Autres ressources (crises)	Total
Santé	249,3	729,5	250,1	1 229,0
VIH et sida	37,5	65,6	4,0	107,1
Approvisionnement en eau, assainissement et hygiène	101,3	276,2	349,8	727,4
Nutrition	65,6	173,5	245,1	484,2
Éducation	135,6	508,0	182,6	826,2
Protection de l'enfance	145,9	218,0	150,5	514,4
Intégration sociale	125,1	96,4	21,1	242,6
Total (arrondi)	860,2	2 067,3	1 203,3	4 130,8

VI. Projet de décision

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport annuel du Directeur général de l'UNICEF : exécution et résultats obtenus en 2014, notamment rapport sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet (E/ICEF/2015/5 et E/ICEF/2015/Add.1);

2. *Décide* de transmettre le rapport susmentionné au Conseil économique et social, assorti des observations et des orientations que les délégations auront formulées à la session en cours.

† Le nombre de pays considérés comme niveau de référence a été modifié, pour passer de 157 (tel qu'indiqué dans la version initiale du cadre de résultats du Plan stratégique) au nombre de pays dans lesquels l'UNICEF fournit un appui aux programmes entrepris dans les domaines d'action pertinents. Cette modification a été effectuée pour tenir compte de l'importance accrue accordée au suivi de la contribution expressément fournie par l'UNICEF aux résultats obtenus. C'est pour cette raison qu'il ne faut pas considérer que chaque indicateur est pertinent dans tous les pays de programme.